

ABONNEMENT

| Saumur               |        |
|----------------------|--------|
| Un an . . . . .      | 25 fr. |
| Six mois . . . . .   | 13     |
| Trois mois . . . . . | 7      |
| Poste                |        |
| Un an . . . . .      | 30 fr. |
| Six mois . . . . .   | 16     |
| Trois mois . . . . . | 8      |

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Annonces, la ligne . . . . . | 20 |
| Réclames, — . . . . .        | 30 |
| Faits divers, — . . . . .    | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 DÉCEMBRE

## LA QUESTION DES JUGES DE PAIX

Le projet de loi de M. Pontois, député des Deux-Sèvres, sur la réforme de l'organisation judiciaire, a été distribué à la Chambre des députés.

Au premier rang des modifications demandées par l'ancien président de chambre à la Cour d'appel de Nîmes, se trouve l'extension de la compétence des juges de paix.

Depuis de longues années cette réforme est attendue : il n'est personne qui ne se rende compte des avantages qu'elle pourrait présenter tant au point de vue de l'abréviation des délais que de la réduction des frais de justice.

Un juge de paix sachant comprendre sa mission peut d'ailleurs, dans bien des cas, concilier les parties et les amener à une transaction beaucoup plus avantageuse que le meilleur procès.

Nous n'aurions donc qu'à féliciter M. Pontois de son initiative et à appeler de tous nos vœux la réalisation de son projet, si nous ne savions que, trop souvent, les magistrats dont il veut étendre les attributions n'ont pas les qualités requises pour bien remplir le mandat limité qui leur est confié.

Le modique traitement (4,800 fr. dans la plupart des chefs-lieux de canton) alloué aux juges de paix est aujourd'hui absolument insuffisant, et trop fréquemment, quand un candidat offrant les garanties de savoir et d'expérience nécessaires se présente, il est évincé au bénéfice de l'agent électoral de tel ou tel sénateur ou député.

Ici, c'est un médecin sans malades ; là, un instituteur sans élèves ; plus loin, un sous-officier de gendarmerie ne connaissant que le code des contraventions ; ailleurs, un huissier en retraite que la passion du papier timbré éloigne de toute idée de conciliation. Encore faut-il reconnaître que ces choix sont loin d'être les plus défectueux et les plus regrettables.

Ces magistrats improvisés rendent des décisions que le tribunal de première instance est contraint de réformer à chaque audience, et invoquent, pour motiver ces jugements folâtres, des motifs qui mettent en gaité les avoués du chef-lieu d'arrondissement, au grand détriment des intérêts des justiciables.

La semaine dernière, dans la *Petite République française*, M. Andrieux contait l'histoire d'un juge de paix qui descendait de son siège, prêtait serment devant son greffier, faisait sa déposition, puis s'appuyait sur son propre témoignage pour statuer sur les différends qui lui étaient soumis.

Dans le ressort de la Cour de Rennes, il y a une vingtaine d'années, les locataires d'une chasse étaient poursuivis à raison des dégâts causés par les sangliers aux propriétés voisines. Ils s'efforçaient de démontrer qu'ils avaient pris les mesures les plus efficaces pour détruire les ravageurs. « Attendu, répondit le juge en les condamnant, que plus on tue de sangliers, plus il y en a... »

Au même moment, un autre magistrat, ayant condamné quelques électeurs à l'amende pour contravention à un arrêté municipal fixant l'heure de la fermeture des débits de boissons, était invité à décerner acte aux défenseurs de ce qu'il avait oublié d'interroger les contrevenants et de leur lire l'article du Code pénal qui leur avait été appliqué. Le juge écouta la requête, et, tout en reconnaissant l'exactitude de la critique, il formula une longue réplique qui fut inscrite sur la minute et que son greffier contre-signa.

« Attendu, disait cet étonnant magistrat, que l'heure de diner (midi en Bretagne) était depuis longtemps passée ; que nous et notre greffier nous éprouvions le besoin de la faim ; que nous avons cru nous apercevoir que les honorables avoués et avocats l'éprouvaient eux aussi (cependant personne ne s'est plaint ni d'un côté ni de l'autre) ;

« ... Attendu qu'à la suite d'une audience de plus de deux heures et demie, dans un local aussi exigu que notre prétoire, rempli par une affluence énorme, nous avons craint le retour de la terrible maladie qui nous a déjà terrassé au mois de juillet dernier, à la suite d'une audience sur simples avertissements... »

Nous déclarons volontiers que bien des juges de paix ne peuvent ni ne doivent être confondus avec les ignorants dont nous venons d'évoquer le souvenir : mais on nous accordera aussi que bien souvent le savoir et les aptitudes des candidats ne constituent pas leurs plus grandes chances de nomination et d'avancement.

Avant d'accroître leurs pouvoirs, avant de remettre à leur décision la solution de questions plus graves, plus importantes que celles qui leur sont aujourd'hui confiées, avant d'étendre leur compétence, ayons d'abord, suivant l'expression de M. Andrieux, des juges compétents.

ALBERT MACÉ.

## INFORMATIONS

### L'ÉGALITÉ

Vendredi, le *Journal des Débats* protestait contre la loi militaire, au nom des intérêts des élèves de l'École normale. Le lendemain, la *Gazette des Tribunaux* formulait elle-même ces protestations au nom des intérêts des étudiants en droit :

« La loi n'astreint qu'à un an de service les aspirants à la licence ès-lettres et à la licence en droit, le service est de trois ans. Pourquoi cette inégalité entre les diverses licences dans une loi qui, avant tout, a la prétention d'être une loi égalitaire. »

Il devient de plus en plus évident que la loi des curés sac au dos gêne d'autres intérêts que ceux de l'Église de France.

Quant à l'égalité devant la caserne, on voit qu'elle se manifeste sous la forme de privilèges répartis d'une manière aussi stupide qu'arbitraire.

### LES GENS QUI MEURENT DE FAIM

Le Bulletin officiel de la Préfecture de la

Seine publie le nombre des demandes inscrites pour les emplois devenus vacants :

Pour 299 emplois vacants, il y a 24,823 demandes.

Voici les détails, ils sont navrants :

Pour 12 emplois de commis-auxiliaires, on compte 2,821 candidats inscrits ;

Pour 8 places de garçons de bureau, 3,493 candidats ;

Pour 1 emploi d'ordonnateur des pompes funèbres, 2,378 candidats ;

Pour 8 places de gardes dans les cimetières ou les entrepôts, 2,379 demandes ;

Enfin, pour 8 débits de tabac, de deuxième classe, il y a 2,622 postulants ;

Ajoutez à ce total environ 500 demandes pour une place de facteur et 400,000 demandes pour les chemins de fer.

Les campagnes se dépeuplent et les villes regorgent de gens qui meurent de faim.

### UNE INSTITUTRICE LAÏQUE

Une affaire scandaleuse fait grand bruit en ce moment dans le département de l'Yonne.

Les habitants d'Etivey, commune du canton de Noyers, se sont vus obligés de demander au préfet le remplacement de l'institutrice, qui tenait à ses élèves les propos les plus inconvenants et leur racontait les histoires les plus immorales. Comme l'école menaçait d'être complètement abandonnée, il fallut bien obtempérer à la demande des pétitionnaires.

Seulement, on a envoyé la personne dont il s'agit à Champvallon, arrondissement de Joigny. Or, les habitants de Champvallon, qui savent les causes du déplacement de M<sup>lle</sup> Fourier — c'est le nom de l'institutrice — ne veulent pas la conserver et pétitionnent à leur tour pour en être débarrassés.

Que va-t-on faire ? Peut-être bien envoyer M<sup>lle</sup> Fourier dans quelque département éloigné, où ses antécédents seront ignorés et où sa présence n'en sera que plus dangereuse.

### LES LYCÉES SONT EN BAISSE

Du rapport lu au Conseil académique de Paris, par le vice-recteur, M. Gréard, il résulte que la rentrée des collèves a été beaucoup moins forte que d'habitude pour les établissements de l'État, surtout dans les départements.

A Paris, il y a, sur l'an dernier, une augmentation de 98 élèves ; mais les lycées des départements, sauf Versailles, sont presque tous en baisse. En outre, ceux de Vanves et de Lakanal ne prospèrent pas. Ces lycées d'internes à la campagne, sur lesquels on fondait tant d'espoir, ne répondent pas évidemment aux désirs des familles. Par contre, on voit grandir chaque année la population scolaire de Condorcet (1,792 élèves) et Janson-de-Sailly (1,650 élèves).

Quant au nouveau lycée Buffon, il a 200 élèves ; c'est peu pour une sorte d'école primaire dans laquelle on fait des frais immenses.

A Tours également, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, les élèves sont moins nombreux que les années passées.

Nous laissons à de plus compétents le soin d'en rechercher les causes.

## LA JUIVERIE

L'Alliance Chrétienne établit :

1° Que sept dixièmes du capital des chrétiens appartiennent aujourd'hui aux juifs ;

2° Que les juifs prédominent désormais dans la maçonnerie, seule secte à conspiration secrète contre le christianisme ;

3° Que le juif constitue le facteur principal, latent ou manifeste, de toute révolution politique, sociale ou religieuse ;

4° Que le seul et unique peuple chrétien impuissant pour sa rédemption nationale est celui infesté davantage par l'élément juif : la Pologne ;

5° Que le monde arabe et l'univers ottoman ont décliné et ne peuvent se relever à cause de la prépondérance de l'élément hébraïque ;

6° Que l'affranchissement des Juifs en Europe n'a servi qu'à affermir la puissance envahissante juive, permettant sous peu d'intervenir les rôles : affranchi devient patron et l'affranchisseur serf ;

7° Que les israélites contemporains réparent une édition corrigée et habilement augmentée de la philosophie politique de Julien l'Apostat pour la restauration du paganisme : caresser apparemment les chrétiens ; favoriser secrètement les païens ; faire entretenir les chrétiens en les poussant les uns contre les autres, afin de lancer, au moment de leur épuisement extrême, le *deus ex machina* pour les dominer : le païen ;

8° Que déjà le quatrième pouvoir de l'Etat, la presse, se trouve principalement dans les mains des juifs.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST

### La Sainte-Barbe à Saumur

La compagnie de Sapeurs-Pompiers de Saumur s'est réunie samedi soir en un banquet pour fêter la Sainte-Barbe.

De nombreux invités avaient répondu à l'honneur qui leur avait été fait et s'étaient rangés autour du capitaine et des officiers de la compagnie. M. Edmond Grellet, président de la section saumuroise de la Société française de Sauvetage, M. Langlois, conseiller municipal et président de la Société de tir et de gymnastique de Saumur, M. Roland fils, secrétaire de la Société nautique, rédacteur du *Courrier de Saumur*, M. Godet, rédacteur de *L'Echo Saumurois*, et M. le Secrétaire de la mairie de Saumur.

Les sapeurs-pompiers de Saumur avaient appelé à fraterniser les compagnies voisines qui avaient délégué plusieurs de leurs membres : M. Goyon, sous-lieutenant de la section de St-Hilaire-St-Florent, M. Piffard, sous-lieutenant, de Bagneux, MM. Mollay, sergent-major, et Harrault, sergent, tous deux de la section de Chacé.

M. Viaud, sous-lieutenant de la compagnie de Thouars, n'a pu répondre à l'invitation.

Le banquet a eu lieu dans la grande salle de l'hôtel de Paix, magnifiquement pavoisée aux couleurs nationales par les soins des sous-officiers de la compagnie.

Le drapeau orné de ses médailles occupait la place d'honneur au milieu d'un trophée au fond de la salle.

La compagnie devait se réunir à l'Hôtel de Ville et se rendre en corps avec son drapeau jusqu'à la salle du festin, mais le mauvais temps a empêché ce défilé.

La fête a été des plus animées, des plus cordiales; à la fin du dîner, un sous-officier s'est levé et a parcouru les tables faisant la quête pour les pauvres. Cette généreuse inspiration a été fort applaudie. La quête a produit 14 fr.

Puis de nombreux toasts ont été portés. M. Hubert, capitaine, a le premier pris la parole en ces termes :

« Messieurs,

» Cette année, nous avons espéré que cette belle réunion, cette fête de famille, serait honorée de la présence de M. le maire, de M. le sous-préfet et de mon collègue commandant la compagnie des sapeurs pompiers de la ville d'Angers, mais aucun d'eux n'a pu répondre à notre désir. L'administration de l'Hospice fait ce soir son banquet annuel; M. le maire, ses adjoints et M. l'architecte sont de cette réunion.

» M. le sous-préfet m'a manifesté un regret profond de ne pouvoir être avec nous; il est absent de Saumur, il m'a prié de vous remercier de votre invitation et m'a déclaré qu'il serait avec nous par le cœur et par la pensée; il eut été heureux de vous dire lui-même toute la sympathie qu'il éprouve pour les sapeurs-pompiers de Saumur qu'il a vu à l'œuvre et dont il connaît le dévouement.

» Mon collègue d'Angers m'a répondu que faisant aujourd'hui comme nous le banquet de la Sainte-Barbe, il lui était impossible d'être des nôtres.

» Permettez-moi, Messieurs, de remercier de votre part nos invités et amis qui ont bien voulu répondre à notre invitation et qui sont ici présents. Regrettons ensemble de ne pas en posséder un plus grand nombre... Depuis l'année dernière, la mort a frappé dans leurs rangs un de nos amis intimes et dévoués que nous avions l'habitude de voir ici à nos côtés.

» Son noble cœur, sa bonne humeur et sa franche gaieté ont laissé de trop bons souvenirs parmi nous, pour ne pas nous le rappeler en cette circonstance. Vous me permettrez de porter un dernier hommage à la mémoire de notre regretté ami Hermé, membre de la compagnie française de sauvetage.

» Cette année, Messieurs, a été pour une partie d'entre vous une année bien laborieuse, et ceux-là qui se sont dévoués par un travail

assidu de plusieurs mois à l'étude de la manœuvre de la pompe pour aller à Paris affronter la lutte aux concours qui ont eu lieu à l'occasion des fêtes du centenaire, ont bien mérité de la compagnie. Si leur succès n'a pas été ce qu'on pouvait espérer, c'est que quelques-uns d'entre eux se sont intimidés devant un public nombreux, mais leurs capacités n'en sont pas moins acquises et publiquement constatées, et il y a lieu d'espérer qu'à l'avenir ils seront plus hardis et qu'à une prochaine occasion le résultat couronnera brillamment leurs efforts.

» L'année prochaine, quelques concours auront lieu dans le département; la compagnie, je l'espère, prendra le rang qui lui appartient. L'esprit de corps qui s'est formé parmi vous depuis quelques années, la bonne harmonie jointe à la discipline, le respect et la confiance que vous avez dans vos chefs, font beaucoup espérer de votre dévouement.

» Par les journaux de la Fédération auxquels nous sommes abonnés et qui sont à votre disposition, vous pouvez vous rendre compte du travail incessant de toutes les compagnies de sapeurs-pompiers.

» Je suis persuadé que vous ne voudrez pas que la compagnie des sapeurs-pompiers de Saumur reste en arrière et que vous travaillerez à l'égal de vos collègues.

» Nous avons été des premiers à faire partie de la Fédération des officiers et sous-officiers de France et d'Algérie. Cette belle institution a fait beaucoup depuis sa formation pour l'amélioration des corps de pompiers; elle nous a valu cette année le brillant congrès de Paris auquel nous avons été heureux et fiers de prendre part au milieu des officiers des nations étrangères, et nous a permis de fraterniser avec les pompiers de France. Vous avez vu que, depuis, une délégation de la Fédération a été invitée à son tour à prendre part à la procession du Lord-Maire à Londres et avec quel enthousiasme nos collègues ont été accueillis par les Anglais aux accents de la *Marseillaise*.

» Tous ces principes de confraternité nous les devons à la Fédération. C'est aussi au sein de la Fédération qu'est née l'idée philanthropique d'instituer une caisse de retraite qui, vous le savez, moyennant un versement annuel de 3 fr. par homme pendant 25 ans, assure une pension de 200 fr. à tout sapeur-pompier, quelque soit son grade, qui accomplit 25 ans de service. Cette caisse accorde la même pension à la veuve ou aux enfants de ceux qui trouveraient la mort ou contracteraient des blessures entraînant une incapacité absolue de travail dans un incendie ou un service commandé.

» Il n'est pas de sociétés de prévoyance qui accordent des avantages semblables à ses sociétaires avec un aussi faible versement; mais l'institution de cette caisse compte sur les 400,000 pompiers qui peuvent et doivent en

faire partie. Elle compte sur des bienfaiteurs qui l'aideront dans son œuvre, et, Messieurs, cette attente n'a pas été vaine. Vous avez vu par les journaux que M. Chauchard, ancien directeur des magasins du Louvre, a fait à cette caisse un don de 500 fr. et que le généreux donateur a promis de renouveler annuellement cette générosité. Espérons que son exemple sera suivi et que l'état déjà très prospère de cette caisse ne fera qu'augmenter.

» J'aurais été heureux, lors de notre règlement du mois de juillet dernier, de me trouver avec vous pour vous engager tous à faire partie de cette association. Il y a quelques années, sur mon invitation, vous avez consenti à vous assurer contre les accidents. Cette somme est prélevée sur la subvention que nous accorde la ville. Ne pourrait-on pas en faire autant à l'avenir pour participer à la caisse des retraites et vous assurer à tous 200 fr. de pension après 25 ans de service? C'est un projet dont nous aurons à nous entretenir entre nous, tout au moins au renouvellement de notre période quinquennale, de concert avec l'administration municipale.

» Permettez-moi donc, Messieurs, de lever mon verre au succès de la caisse des retraites, à tous nos amis invités ici présents, à la presse qui pour la première fois fraternise avec nous et qui peut rendre de signalés services à l'institution de la caisse des retraites par la publication qu'elle sera heureuse de faire sur son utilité incontestable, tant au point de vue des intérêts municipaux qu'à celui des pompiers, tous intéressés à son succès, à la prospérité et à l'union de tous les membres de la compagnie de sapeurs-pompiers de Saumur. »

M. Edmond Grellet, président de la Société de Sauvetage (section de Saumur), s'est levé et a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Je me fais l'interprète des membres de la Société française de Sauvetage tout entière (dont j'ai l'honneur d'être le Président du Comité de Saumur) pour remercier bien sincèrement votre sympathique capitaine des éloges qu'il exprime à l'égard de notre regretté collègue Hermé.

» La Société de Sauvetage, je le déclare hautement, a perdu en lui un de ses membres les plus dévoués, le plus enthousiaste et le plus apte à rendre les services les plus périlleux que nécessiteraient notre intervention en cas d'inondation. Il avait acquis d'ailleurs, par sa situation, une grande expérience et le plus profond mépris du danger. Il l'a prouvé en maintes circonstances, et reçu du gouvernement des éloges chaleureux et la récompense de son courage et de son dévouement.

» Vous savez, Messieurs, combien il aimait votre Compagnie, comme toutes celles d'ailleurs qui ont un but humanitaire et patriotique.

» J'associe donc mes regrets à ceux exprimés par votre capitaine de ne plus l'avoir à nos côtés en cette circonstance.

» Je bois à la santé de Messieurs les officiers et sous-officiers de la Compagnie.

» Je bois à vous tous, Messieurs.

» Je bois à votre union et à la prospérité de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Saumur. »

Après M. Grellet, M. Langlois a parlé au nom de la Société de tir et de gymnastique.

Enfin M. Roland a exprimé des sentiments analogues. Il a assuré la compagnie du dévouement de la Société nautique qui sera toujours à la disposition de la compagnie lorsqu'elle voudra bien appeler ses jeunes membres à donner son concours dans un moment pénible et difficile.

Après les toasts, chaleureusement accueillis par la salle entière, il a été fait appel aux organes les mieux doués, et plusieurs s'en sont acquittés avec plein succès.

Mais, faut-il le dire, deux chanteurs se sont oubliés; dans un milieu où régnait la concorde la plus grande, ils ont entonné des chants d'où l'esprit gaulois était exclu et devait froisser les convictions de certains convives. Pourquoi ce brandon de discorde? On a affirmé que les chanteurs voulaient seulement briller dans un morceau où ils excellaient. Acceptons cette excuse.

## Incendie de la Grand'Rue

Une victime

Les pompiers qui étaient samedi soir tous à la fête, se sont trouvés réunis hier à la peine pour combattre un violent incendie, Grand'Rue, au domicile de M<sup>me</sup> veuve Lelong, incendie qui, hélas! a fait une victime.

C'est vers 3 heures du soir qu'une épaisse fumée s'élevant au-dessus du pignon fit croire d'abord à un feu de cheminée. Le temps de crier au secours et de s'assurer de l'importance du feu, les flammes s'échappaient par les fenêtres du premier donnant sur la cour.

Cette maison, qui date de 1553, offrait un aliment facile aux flammes; aussi les charpentes prirent-elles feu avec une extrême rapidité; la fumée se manifestait partout sous tous les planchers. C'est alors que M. Anatole Lelong se précipita dans la maison pour retirer les valeurs de sa mère; il put s'en emparer et regagner l'escalier; mais alors l'intensité de la chaleur et la fumée le suffoquèrent et il tomba sur les degrés, se faisant une blessure à la tête. On le savait dans la maison; M. Daniel, couvreur, sergent de pompiers, gravit l'escalier et le trouva inanimé, les pieds sur le palier et la tête en bas. Il le descend à la hâte et le laisse aux soins de M. le docteur Besnard, qui s'était rendu à ce sinistre. Les efforts de M. Besnard ont été sans résultat; l'asphyxie avait fait son

## LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Le couchant, en puissant coloriste, éclairait ce gracieux tableau. Il mettait en lumière les papillons butinant sur les jasmins; les mosaïques de la cour, formant des arabesques variées; les stores aux couleurs vives, baissés sur les balcons; il jetait encore un dernier rayon sur le visage si distingué de M<sup>me</sup> de Guérande.

Son œil large et doux, fixé sur Germaine, rayonnait d'intelligence, et un tendre sourire donnait à cette figure pensive je ne sais quelle vie toute de sentiment.

— Comme elle l'aime! Mon Dieu! comme elle l'aime! murmurait Sûzel, en joignant violemment ses mains crispées.

Elle se tenait toujours à l'entrée du patio, cachée par un massif de grenadiers; et, d'un regard presque farouche, elle observait, elle devinait la tendresse profonde qui unissait la mère à l'enfant.

Et, tout à coup, sentant son cœur lui échapper malgré elle, Sûzel s'élança vers Germaine, la saisit dans ses deux bras, la serra convulsivement contre sa poitrine, en s'écriant d'une voix ardente :

— Ma fille!... ma petite fille!

Effrayée, Germaine poussa un cri aigu, se débattit avec force, et, se dégageant ainsi des bras qui l'enlaçaient, d'un seul bond, elle fut dans ceux de M<sup>me</sup> de Guérande.

Là, elle demeura blottie, pâle et tremblante, jetant sur l'Alsacienne un regard terrifié.

M<sup>me</sup> de Guérande, très émue, la serrait avec violence, toute prête à la défendre.

Et, l'œil sévère, s'adressant à Sûzel :

— Retirez-vous, fit-elle gravement, vous effrayez cette enfant.

Puis, faisant signe à un domestique qui traversait le patio :

— Louis, murmura-t-elle, restez ici : cette femme est folle, sans aucun doute.

Sûzel demeurait anéantie. Elle entendit l'accusation et ne se défendit pas. Son regard humide, fixé sur Germaine, exprimait un abîme de poignante douleur. Elle la regardait enlacer sa mère, s'y attacher de toute sa force. Elle contemplait aussi la robe élégante qui pa-

rait l'enfant, l'habitation luxueuse où elle passait sa vie, le dessin inachevé qui attestait l'éducation soignée donnée à l'héritière des de Guérande, et, tout bas, elle se disait :

— Comment ai-je pu songer à la reprendre?...

Elle tenait maintenant son front caché entre ses deux mains. Une lutte terrible s'engageait dans son cœur. Une seconde fois il lui fallait renoncer à tous les riants espoirs qui l'avaient soutenue pendant le voyage. Le pourrait-elle? Et toujours elle fermait les yeux, car si elle avait vu Germaine elle n'aurait pu lui dire en son âme un second adieu... un adieu si poignant! Et pourtant la reprendre?... la condamner à la misère? Elle l'aimait bien trop. Un court moment, pour ceux à qui la vie est souriante, mais un siècle pour la pauvre femme, un long siècle se passa avant qu'elle eût accompli le suprême sacrifice. Elle tremblait violemment, son âme était broyée, et ce brisement lui causait une si atroce douleur que ses yeux se remplissaient de larmes; ils apparurent inondés lorsqu'elle abaissa ses mains tremblantes. Elle les essuya violemment, et, s'approchant avec calme de M<sup>me</sup> de Guérande, un calme puisé dans son immense

amour :

— Pardonnez-moi, dit-elle, cet instant de folie... J'avais une petite fille qui ressemblait à la vôtre... J'ai cru la reconnaître... Mais elle est morte... Je n'ai plus d'enfant!...

Un sanglot étouffé brisa sa voix.

— Pauvre femme! murmurait M<sup>me</sup> de Guérande, pauvre femme!

Son âme compatissante comprenait cette angoisse maternelle; et, maintenant, par de charitables paroles, elle s'efforçait de consoler Sûzel, dont le beau visage, pâle et farouche, s'était adouci.

— Madame, demanda-t-elle enfin avec un regard qui implorait, en souvenir de ma pauvre petite, permettez-moi d'embrasser la main de votre enfant.

Et comme Germaine, encore toute saisie, cachait, avec effroi, ses petites mains dans celles de M<sup>me</sup> de Guérande, qui les serrait étroitement :

— Vous ne voulez pas? fit Sûzel. Je ne vous aurais pas fait de mal, pourtant... et à moi, ça m'aurait fait tant de plaisir... à cause de ma pauvre mignonne...

Sa voix exprimait une douleur si intense, un regret si profond, que l'enfant en fut remuée

œuvre, le docteur n'avait plus devant lui qu'un cadavre.

On juge de l'émotion de M<sup>me</sup> Lelong et de M<sup>lle</sup> Lelong, auxquelles on dissimula d'abord l'affreuse vérité sur le sort du fils et du frère.

La cassette contenant tous les papiers importants de la famille a été trouvée dans ce même escalier et remis en lieu sûr.

Pendant que, d'un côté, la foule anxieuse s'occupait du sort du pauvre garçon que l'on avait transporté dans la remise de M. Vasseur, carrossier, deux pompes, déjà en batterie, attaquaient l'incendie sous la direction du lieutenant Maurat et du sous-lieutenant Vennevier. L'étroitesse de la rue n'a pas permis d'en utiliser un plus grand nombre. Le personnel de l'École de cavalerie était venu également apporter son concours.

La première pompe qui a fonctionné est celle du collège. Elle a été amenée par plusieurs jeunes membres de la Société nautique qui se trouvaient dans la Grand Rue au moment où le feu s'est déclaré. Ils ont couru au collège, en ont amené la pompe, qu'ils ont établie pour la remettre bientôt entre les mains des pompiers.

A 5 heures les pompiers étaient maîtres du feu et tout danger avait disparu.

Comme toujours, chacun a fait son devoir, rivalisant de zèle et d'ardeur pour arrêter les dégâts.

Le sinistre a pris naissance au second étage, dans l'appartement occupé par M. et M<sup>me</sup> Cardinaux, locataires, et s'est communiqué dans le corps de bâtiment occupé par M<sup>me</sup> Lelong, propriétaire. Le mobilier des deux ménages a été perdu et l'immeuble lui-même qui date de plus de trois siècles est fort endommagé.

Tout est assuré.

Les autorités civiles et militaires se sont empressées d'accourir, dès les premiers appels au feu : M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Procureur de la République, M. le Maire et son adjoint, M. Jacquemin, général commandant l'École de cavalerie, et tout le cadre de l'École. M. le Capitaine de gendarmerie et les hommes sous ses ordres assuraient l'ordre avec le concours de la police.

#### ACCÈS DE FOLIE

Au plus fort de l'incendie de la Grand rue, et à 25 mètres du foyer, au carrefour Dacier, un homme, dans un accès de folie alcoolique, a commencé à jeter par la fenêtre son linge et sa literie. Jusque là, la foule s'en amusait; mais bientôt on l'a vu saisir sa femme et tenter de la précipiter dans le vide.

Des cris d'effroi et d'horreur se sont élevés de toutes parts; la police a monté et s'est emparé de ce malheureux garçon, qui a opposé une vive résistance. Il a été conduit au violon.

Il paraît que ces tendres époux ne sont mariés que depuis quatre mois, et que ce n'est

jusqu'au fond de l'âme, et gracieusement alors, elle plaça sa petite main, encore tremblante, dans celle de l'Alsacienne, qui ardemment et éperdument y appuya ses lèvres.

Depuis la veille elle rêvait à ce baiser!

— Merci, dit-elle en relevant la tête; merci, vous m'avez fait du bien... j'aimais tant ma chère petite!

Son visage avait une pâleur ardente, et ses larmes, à peine séchées, avaient encore l'éclat de son regard.

A l'état misérable de son costume que cachait à peine la large mante, M<sup>me</sup> de Guérande comprit sa détresse, et délicatement, par l'entremise de Germaine, lui offrit une aumône.

Suzel regardait toujours la belle enfant avec des yeux qui l'adoraient; mais d'un mouvement de tête, accompagné d'un pâle sourire, elle refusa l'offrande. Puis, chancelante, mettant la main sur son cœur pour qu'il ne se brisât point, elle regagna la chambre qu'elle avait louée dans un des plus pauvres quartiers d'Alger.

Elle s'accouda au balcon, et longtemps elle demeura à sa fenêtre, laissant errer son œil morne sur le mouvement de la rue.

pas la première scène de ce genre. Jolie perspective pour l'avenir!

Le Concert de l'Harmonie Saumuroise a eu lieu hier soir avec plein succès.

Nous reviendrons sur cette fête musicale.

#### LA SÉRIE DES VOLS

La bande de voleurs qui depuis si longtemps fait des exploits à Saumur, et sur laquelle on ne peut mettre la main, s'est introduite cette nuit chez M. Manceau, bijoutier, rue Nationale.

Ces messieurs sont entrés par derrière la maison, ont allumé du papier dans le magasin, ont pris 4 montres d'or, 4 montres d'argent, et une somme de 6 fr. Ils ont même fait réveil-lon avec du rhum et des rillettes et ont emporté 4 pots de ce comestible.

Ainsi réconfortés, ils sont partis pour recommencer ailleurs le plus tôt possible.

#### LA TEMPÉRATURE

La neige, avons-nous dit, a fait son apparition samedi et a couvert la terre d'une couche assez épaisse. Le vent avait tourné au sud et amené une certaine détente dans la température; mais, dès hier soir, le ciel s'est éclairci de nouveau et la nuit dernière le thermomètre est redescendu à 8 degrés au dessous de zéro. Le baromètre reste stationnaire à 765.

Ce matin, le vent est retourné au sud et la neige menace toujours.

Le froid est général en Europe, et la France n'échappe pas aux rigueurs de la saison.

A Ambert (Puy-de-Dôme), on compte 23 et 24 degrés au-dessous de zéro.

Dans les Alpes, la neige est tombée en grande abondance; à Vienne (Autriche), elle a causé une véritable tourmente. On parle de quinze personnes mortes gelées.

#### LA FOIRE

Avec la température que nous subissons, il n'est guère possible que la foire ait son animation ordinaire. Malgré les nombreux spectacles forains et leurs attraits, le public et surtout l'habitant des environs restent chacun chez soi auprès du feu. Les propriétaires des baraques foraines sont dans la désolation et voient leurs espérances s'en aller sans retour, car le froid a l'air de prendre position pour longtemps.

Déjà plusieurs baraques se démontent, et leurs propriétaires plient bagages.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Pierre Chamby (veuf), chapelier, et Marie-Madeleine Couturier, sans profession, tous deux de Saumur.

Elle se sentait bien malheureuse. Il lui semblait que le rêve de réunion tant caressé durant son voyage n'était plus que le souvenir d'un bonheur depuis longtemps passé.

Elle enviait ceux qui traversaient la rue; les heureuses mères portant dans leurs bras un nouveau-né; les vieillards assis devant leur porte et souriant à un petit-fils.

Elle enviait la libre hirondelle, qui s'envolait vers sa couvée, et si elle enviait la vie, elle enviait aussi la mort; car, regardant un jasmin desséché sur le balcon voisin, elle murmura :

— Il est mort! Il est bien heureux!... Je voudrais être morte aussi!

La soirée s'avavançait. Les terrasses se peuplaient. Des milliers d'étoiles scintillaient au ciel, et comme la maison de Suzel était voisine du rivage, elle entendait la mer se briser sur la jetée, se briser éternellement sans jamais mourir.

Cette lutte sans trêve lui parut analogue à l'agonie de son cœur. Elle était forte, jeune, et longtemps encore son amour maternel serait brisé, comme les rochers brisaient les vagues. Longtemps, longtemps encore, toujours!... elle serait une inconnue pour Germaine, et tout l'amour de son enfant serait donné à l'autre...

#### DIRECTION DES POSTES DE MAINE-ET-LOIRE

Le service du transport des dépêches à pied de Noyant (gare) au bureau est mis en adjudication.

Les personnes qui désireraient prendre connaissance des conditions et charges de l'entreprise pourront se présenter au bureau de Noyant, entre 10 heures du matin et 4 heures du soir, jusqu'au 18 Décembre.

#### LE CRIME DE CHANÇAY

Il ne s'est produit rien d'intéressant, à propos du crime de Chançay; il régnait toujours la même incertitude au sujet des misérables auteurs de ce double assassinat.

La justice continue ses recherches avec une activité qui ne se dément pas. Souhaitons qu'elle arrive promptement à mettre la main sur les coupables.

L'avis suivant est inséré dans les journaux de Tours :

« Une prime de mille francs sera remise par la famille à la personne qui fera découvrir le ou les assassins de Chançay. »

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 décembre 1889.

Marché peu animé, mais les cours se soutiennent. Le 3 0/0 sans changement à 87.77; 4 1/2 0/0, 105.45.

Le Crédit Foncier oscille de 1,328.75 à 1,330. Les Obligations foncières et communales continuent à progresser; les achats se portent en ce moment sur les foncières 1879 et 1885 dont le tirage aura lieu le 5 janvier.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est ferme à 808.75. La Banque Nationale du Brésil montre de bonnes tendances à 660.

On reste à 457.50 sur la Société Générale; la Banque d'Escompte fait 508, le Crédit Lyonnais cote 690 et la Société de Dépôts et Comptes courants est à 598.75.

Les Fonds Portugais 3 et 4 1/2 0/0 gardent tout le bénéfice de la hausse d'hier. Le Turc est demandé à 17.85.

Les actions du Gaz de Madrid s'échangent à 482.50. La Galicia toujours suivie s'inscrit à 22.75.

L'obligation des Chemins Economiques fait 384.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque de l'Ouest escompte dès maintenant, au taux de la Banque de France, tous les coupons à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier. En envoyant ses coupons sous pli recommandé à la Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris, on en reçoit le montant par retour du courrier.

#### Avec elles, le sommeil revient!

Marolles-les-Braux (Sarthe), le 21 mai 1889. — Je souffrais depuis deux ans de violentes douleurs d'estomac et de maux de tête, je ne pouvais plus digérer, surtout le soir. Je n'ai encore pris que les trois quarts de la boîte de Pilules Suisses que vous m'avez envoyée, et je ne ressens plus de maux d'estomac, je dors bien et ma digestion se fait parfaitement.

(Sig. lég.) VIOLLE, employé à la mairie.

à l'étrangère!

Cette pensée la fit pleurer. Les sanglots soulevaient sa poitrine, pressés et déchirants; puis ils se calmèrent, ses larmes perdirent leur amertume, un sourire céleste erra sur ses lèvres; elle prit le petit portrait que toujours elle portait sur elle, et, l'embrassant longuement, elle murmura :

— L'autre t'aime bien, Germaine; mais moi je t'aime mieux encore... je t'aime à te donner tout mon bonheur!

Et ses mains se joignirent, comme si elle priaient devant l'image.

Maintenant elle caressait un nouveau rêve.

Elle ne retournerait plus en France. Elle n'en aurait ni le courage ni la force; mais, tout près de la villa des Myrtes, elle avait entrevu une maisonnette abandonnée. Elle s'y établirait. Que lui fallait-il pour vivre? Presque rien. Le travail ou la charité pourvoiraient à ses besoins. Du reste, que lui importaient les souffrances de son corps si elle donnait à son cœur la joie dont il était avide!

Et, de là, elle verrait Germaine. Elle lui offrirait quelques fleurs lorsque la fillette, radieuse et parée, passerait sur la route. Elle pourrait aussi lui adresser la parole... et peut-être serrer dans ses mains la chère petite main.

(A suivre.)

Donner à l'enfant une préparation pectorale est un problème délicat; en effet, la plupart des enfants refusent les médicaments pour peu que la saveur en soit désagréable; et, en outre, peu des préparations usitées conviennent à l'enfance, à cause de leur énergie. La Pâte de Regnaud permet de résoudre cette difficulté, parce qu'elle ne contient ni opium, ni aucune substance nuisible et, de plus, c'est un bonbon véritable que les enfants acceptent comme une friandise.

#### Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 9 décembre 1889

### BOCCACE

Opéra-bouffe en 3 actes, de MM. CHIVOT et DURU, musique de FRANZ DE SUPPÉ.

1<sup>er</sup> acte, *Les trois Compères.*

2<sup>e</sup> acte, *Le Poirier enchanté.*

3<sup>e</sup> acte, *Le Triomphe de Boccace.*

DISTRIBUTION :

|                              |                            |
|------------------------------|----------------------------|
| Orlando.....                 | MM. Gréteaux.              |
| Tromboli.....                | Villard.                   |
| Pandolfo.....                | Letellier.                 |
| Quiquibio.....               | Allain.                    |
| Lelio.....                   | Nénot.                     |
| Beppo.....                   | Garnier.                   |
| Cecco.....                   | Guéreau.                   |
| L'inconnu.....               | Pascaud.                   |
| Le capitaine des gardes..... | Liboz.                     |
| Boccace.....                 | M <sup>mes</sup> Gréteaux. |
| Péronnelle.....              | Ravis.                     |
| Béatrice.....                | Michaud.                   |
| Frisca.....                  | Béarn.                     |
| Zanetta.....                 | Cazaux.                    |
| Giotto.....                  | Lachenet.                  |
| Frédérico.....               | Roussel.                   |
| Tofano.....                  | Delpierre.                 |
| Nina.....                    | M <sup>lle</sup> Maurice.  |

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

#### SOINS HYGIÉNIQUES

Peu de remèdes, beaucoup d'hygiène, tenez-vous le ventre libre. Faites usage des *Pilules Gicquel*, toniques, antibilieuses, si utiles contre la constipation et toutes les maladies qui en dérivent, telles que : manque d'appétit, embarras d'estomac, maux de tête, névralgies, migraines, congestions. Très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel* à 1 fr. 50 la boîte.

#### MAGASIN PITTORESQUE

Rue de l'Abbé-Grégoire, 15, à Paris.

M. EUGÈNE BEST, administrateur délégué.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.  
Union postale . . . . . 13 fr.

#### SOMMAIRE DU 30 NOVEMBRE 1889

TEXTE. — Claux Stuter et la sculpture franco-flamande au xv<sup>e</sup> siècle, M. Eugène Müntz. — La bourse des timbres-poste, M. Victorien Maubry. — L'industrie laitière en Suisse (suite et fin). — La soie artificielle, M. Ch.-Er. Guignet. — Les nouvelles tapisseries des Gobelins (suite), M. Gerspach. — Les colonies françaises en Allemagne (suite et fin), M. L. Hecht. — Le moine, M. H. Nioug. — Saint-Nicolas, M. A. P. — Grandeur et misère, nouvelle (suite et fin), M. Letateno. — La science au coin du feu (suite), M. R. Leblanc. 40 gravures.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX

Le meilleur des Curaçao blanc triple sec, 3 fr. 75 le litre.

Le curaçao blanc est fabriqué avec des eaux-de-vie vieilles et de premier choix. Les oranges qui entrent dans sa fabrication sont distillées à l'état frais, afin qu'elles transmettent à la liqueur leurs propriétés toniques et digestives.

**L'ORIFLAMME** PÉTROLE BLANC  
inflammable  
SANS ODEUR  
Produit une Lumière incomparable  
En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & P<sup>tes</sup>

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4,  
Et de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

## A VENDRE

Aux enchères publiques  
EN UN LOT

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet.

## Une petite Propriété

Située à Saumur, route de Varrains,

Dépendant de la faillite du sieur BOULITTE, armurier à Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 7 JANVIER 1890, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Saumur, le sept décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières, « agissant en qualité de syndic définitif de la faillite du sieur Louis Boulitte, armurier à Saumur » ;

2<sup>o</sup> Et M. Louis Boulitte, armurier, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Henri LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4,

Il sera, le mardi sept janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la faillite du sieur Louis Boulitte.

### DÉSIGNATION LOT UNIQUE

Une maison, située à Saumur, route de Varrains, avec pompe sur le palier, cave et grenier ; cour dans laquelle s'élève, en face de la maison, un bâtiment comprenant : deux chambres, une écurie, un hangar, un four, un grenier à fourrages sur le tout ; dans le hangar, un pressoir et ses ustensiles.

Petit jardin entouré de murs, à la suite de la cour ;

Petite vigne à la suite du jardin, et dans cette vigne, un cellier et une grande pièce au-dessus.

Le tout d'une contenance de dix-sept ares trente-six centiares, joignant au nord Pichot, murs de séparation mitoyens ; à l'est, la route de Saumur à Varrains ; au sud Pelletier ; à l'ouest, un chemin dit le Chemin-Vert, et porté au plan cadastral de la commune de Saumur sous le n° 444 P, section F.

Sur la mise à prix de cinq mille cinq cents francs, ci. . . . . 5,500 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A l'amiable

### Grande Maison d'habitation

Propre au commerce,

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 26,

Composée d'un corps de bâtiments sur rue, de cour et magasins sur le derrière.

S'adresser audit M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire. (933)

## A VENDRE

à l'amiable

UNE

### BELLE MAISON

Située à Distré, sur la route de Montreuil à Saumur, à 4 kilomètres de ce dernier.

La maison comprend deux salons, salle à manger, office et chambre au rez-de-chaussée, servitudes en soubassements, premier étage, mansardes au second ;

Servitudes séparées, comprenant remise, écurie et logement de domestiques ;

Très beau jardin anglais et potager, d'une contenance de plus d'un demi-hectare, petite serre ;

Beaux grands arbres d'ornement ; Agréments et confortable.

S'adresser à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fouchard-Saumur.

## A CÉDER

Après fortune faite

UN

### MAGASIN DE MEUBLES

Situé 28, rue du Portail-Louis.

S'y adresser pour les renseignements. (906)

## CENDRE de CHAUX

A VENDRE à des conditions avantageuses

40 mètres cubes de CENDRE DE CHAUX pour les terres.

S'adresser à M. CRUCHET, aux Fours à chaux de Dampierre.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

## A. PRADEAU

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, 27, rue de la Tonnelle.

## A VENDRE

UN

### Manège et Chaîne à godet

Et Accessoires pour jardinier.

Chez M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (964)

## A Louer présentement

### MAGASIN

Rue d'Orléans, n° 30.

S'adresser à M. COLOMBEL, qui l'occupe. (986)

## CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

### HAMMAM

#### ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUEZ

DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

#### GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche,

Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

## AMERICAN - TAMPON

TAMPON INTARISSABLE

Ne nécessitant jamais d'encre

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

L'AMERICAN-TAMPON réalise toutes les qualités désirables — propreté, élégance, durée, économie, — ayant sur tous les tampons employés jusqu'à ce jour une supériorité incontestable et remplissant absolument le but auquel il est destiné.

Un essai de ce Tampon convaincra qu'aucun autre ne peut lui être comparé.

En vente chez MM. DÉZÉ, GIRARD, GUILLEMET, JAVAUD, MILON, libraires à Saumur, et à

L'IMPRIMERIE PAUL GODET

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

## ÉPICERIE PARISIENNE

### IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

Pâtés de foies gras truffés, la terrine : 1 fr. 90, 2 fr. 75, 3 fr. 75, 5 et 8 fr.

Pâtés d'alouettes, bécasses, grives, perdreaux : 2 fr. 75 et 5 fr.

Saucisses fumées de Strasbourg : 0 fr. 45.

Choucroute de Strasbourg, le 1/2 kilog. : 0 fr. 20.

Goûtez : le Plum Cake, 1 fr. 20.

Sucre de Nantes, 1<sup>er</sup> choix : 1 fr. 05 le kilog.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

## A SAINTE-GENEVIÈVE

### Tapisseries Artistiques

M<sup>me</sup> CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

Grand choix de Travaux pour Etrennes.

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



## Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

## B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,

